



Bruxelles, le 5 juillet 2017
(OR. en)

10650/17

LIMITE

CFSP/PESC 583
COPS 219

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité politique et de sécurité
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	Rapport PESC - Nos priorités en 2017

1. L'accord interinstitutionnel (AII) du 2 décembre 2013 prévoit, à la partie II, section E, point 25, qu'une fois par an, le haut représentant consulte le Parlement européen sur un document prévisionnel qui présente les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PESC.
2. Le groupe Nicolaïdis a examiné le rapport et est convenu, le 26 juin 2017, que le COPS devrait être invité à approuver le projet de rapport modifié.
3. Le 4 juillet 2017, le Comité politique et de sécurité a approuvé le projet de rapport modifié figurant en annexe.
4. Compte tenu de ce qui précède, le Coreper est invité à approuver le projet de rapport, en vue de sa transmission au Conseil pour approbation.

Rapport PESC - Nos priorités en 2017¹

1) INTRODUCTION

1. Le début de l'année 2017 a été marqué par l'incertitude et de nombreux défis et conflits en cours. Au sud, l'instabilité et la fragilité persistent, tandis qu'à l'est, l'ordre de sécurité européen continue d'être violé. L'UE est également confrontée à des menaces telles que le terrorisme, les menaces hybrides, les cyberattaques et la criminalité organisée, ainsi qu'à des défis tels que la migration irrégulière et la traite des êtres humains.
2. L'Union européenne continuera à traiter ces questions avec détermination, sous la direction de la haute représentante/vice-présidente (HR/VP), Federica Mogherini, et en étroite coopération avec les États membres et les pays partenaires. L'UE continue à défendre ses valeurs, ayant comme principe clé le multilatéralisme et comme élément central les Nations unies, et à promouvoir activement un ordre mondial fondé sur des règles ainsi que le respect des droits de l'homme. Dans ce contexte, nous serons guidés par la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, qui a été présentée par la HR/VP au Conseil européen en juin 2016.

¹ Il convient de lire le présent rapport en liaison avec les conclusions adoptées par le Conseil et le Conseil européen.

3. La mise en œuvre de la stratégie globale définira le cadre des relations extérieures de l'UE, y compris la poursuite du développement de la PESC et de la PSDC, dans les années à venir. Au cours du premier semestre de l'année, nous continuerons à nous attacher à faire avancer les travaux dans cinq domaines prioritaires recensés dans la stratégie globale, qui ont été approuvés par le Conseil des affaires étrangères (CAE) en octobre 2016, à savoir i) investir dans la résilience des États et des sociétés à l'est et au sud et mettre en place une approche intégrée des conflits et des crises, ii) renforcer la sécurité et la défense, iii) renforcer le lien entre action extérieure et intérieure, une attention particulière étant accordée aux migrations, à la lutte contre le terrorisme et aux menaces hybrides, iv) mettre à jour les stratégies régionales et thématiques ou en élaborer de nouvelles, et v) intensifier les efforts en matière de diplomatie publique. En tant qu'aspects transversaux de chacune de ces cinq composantes, les droits de l'homme, les femmes, la paix et la sécurité, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes continueront à être pris en compte dans toutes nos politiques. Les objectifs de développement durable constitueront un autre thème transversal des travaux de suivi.
4. En ce qui concerne la sécurité et la défense, les efforts destinés à rendre la coopération entre États membres plus efficace et plus crédible seront intensifiés, sur la base des conclusions adoptées par le Conseil des affaires étrangères en novembre 2016, qui, pour la première fois, définissent un niveau d'ambition global pour l'UE dans ce domaine. Ce message politique fort a été confirmé au plus haut niveau dans les conclusions du Conseil européen de décembre 2016. Concernant la résilience, la HR/VP et la Commission ont publié, le 7 juin, une communication conjointe qui vise à mettre en place un cadre cohérent sur la question pour l'ensemble de l'action extérieure de l'UE et à recenser les questions essentielles que pose le lien entre action extérieure et action intérieure.
5. Afin de tenir compte de l'approche globale, le présent rapport fait mention, le cas échéant, de politiques et d'instruments qui ne relèvent pas de la PESC.

2) DIMENSION GÉOGRAPHIQUE

Europe et Asie centrale

6. En 2017, les relations de l'UE avec la **Russie** resteront dominées par la violation du droit international commise par ce pays en Ukraine, y compris l'annexion illégale de la péninsule de Crimée et la déstabilisation dans l'est de l'Ukraine. L'UE reste attachée à la politique de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol. Sa politique à l'égard de la Russie continuera d'être guidée par les cinq principes qui ont été confirmés par le CAE en mars 2016 (la mise en œuvre de l'accord de Minsk, condition préalable essentielle à toute modification substantielle de la position de l'UE à l'égard de la Russie; des relations renforcées avec les partenaires orientaux et d'autres voisins; le renforcement de la résilience de l'UE; la possibilité d'une coopération sélective avec la Russie sur des questions présentant un intérêt pour l'UE; la nécessité de nouer des contacts interpersonnels et de soutenir la société civile russe) et par les conclusions du Conseil européen de mars 2015 qui lient la durée des mesures restrictives contre la Russie adoptées le 31 juillet 2014, renforcées le 8 septembre 2014 et modifiées par la suite à la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk. La mise en œuvre effective et équilibrée de ces principes va dans le sens de la mise en œuvre de la stratégie globale. Trois des régimes de mesures restrictives de l'UE (interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE/gel des avoirs frappant certaines personnes et entités, mesures liées à l'annexion de la péninsule de Crimée et mesures économiques) seront réexaminés au cours de l'année 2017. Dans le même temps, l'UE continuera de s'attacher à maintenir des canaux de communication ouverts avec la Russie en ce qui concerne des crises internationales ou des questions mondiales ou autres présentant un intérêt pour l'UE. Elle ne manquera pas d'exprimer les préoccupations que lui inspire la situation des droits de l'homme en Russie, notamment pour ce qui est des mesures qui limitent les libertés fondamentales et restreignent davantage encore l'espace dévolu à la société civile indépendante en Russie. Elle souligne la nécessité de contrer les campagnes de désinformation menées par la Russie dans le cadre des efforts de communication stratégique de l'UE.

7. L'approche de l'UE à l'égard du **Partenariat oriental** restera axée sur le développement de relations solides et mutuellement avantageuses avec l'ensemble des six partenaires, en fonction du niveau d'ambition de chacun d'entre eux dans leurs relations avec l'UE. L'action menée en ce sens portera sur le soutien à l'économie de marché, le développement durable, la bonne gouvernance, l'interconnectivité et le renforcement de la résilience de nos partenaires – au niveau de l'État, de l'économie et de la société, qui sont confrontés à de nouveaux défis en matière de stabilité, ainsi qu'il en a été convenu lors du sommet de Riga de 2015 et comme le prévoient la politique européenne de voisinage (PEV) révisée et la stratégie globale. L'UE poursuivra ses efforts visant à améliorer la communication stratégique au sujet du Partenariat oriental et à faire mieux connaître la politique menée au titre de ce dernier ainsi que ses résultats. Le prochain sommet du Partenariat oriental, prévu à Bruxelles à la fin novembre 2017, devrait mettre en évidence le fait que l'UE reste attachée au Partenariat et que son engagement vis-à-vis de ses partenaires orientaux est profond et, en même temps, mettre en lumière la valeur ajoutée concrète que le Partenariat apporte pour les citoyens des pays partenaires comme des États membres.
8. En ce qui concerne les différents partenaires du Partenariat oriental, l'application de l'accord d'association, dont le volet commercial, permettra à l'UE de suivre et soutenir le processus de réforme en **Ukraine**, y compris au moyen d'une aide financière substantielle. À la suite de la déclaration interprétative juridiquement contraignante que les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont adoptée en décembre 2016, le processus de ratification de l'accord d'association, qui a été signé en 2014, sera mené à bien et l'accord entrera en vigueur. La **mission de conseil de l'UE (EUAM) en Ukraine** a entamé ses activités en 2014; elle vise à aider les autorités ukrainiennes à mettre en place des services de sécurité civile efficaces, viables et tenus de rendre des comptes, qui contribuent au renforcement de l'État de droit en Ukraine. Un réexamen stratégique a été préparé et effectué au sein du Comité politique et de sécurité (COPS) et des instances préparatoires compétentes du Conseil au début de 2017, à la suite duquel le mandat de la mission a été prorogé jusqu'au 30 novembre 2018. Le plan d'opération de la mission est quant à lui en cours de révision.

9. En ce qui concerne la **Géorgie** et la **République de Moldavie**, la révision des programmes d'association permettra de définir les priorités pour la mise en œuvre des accords d'association entrés en vigueur l'année dernière. Les décisions sur la libéralisation du régime des visas concernant l'Ukraine et la Géorgie ont été mises au point: l'exemption de visa a pris effet le 28 mars 2017 pour la Géorgie et le 11 juin 2017 pour l'Ukraine. L'UE continuera de soutenir les efforts que déploie la Géorgie pour surmonter les conséquences du conflit dans les régions sécessionnistes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, y compris au travers des activités que mènent la mission d'observation de l'UE (**EUMM**) et le représentant spécial de l'UE (RSUE) pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie. Elle continuera à apporter son soutien à un règlement pacifique du conflit en Transnistrie, en participant aux négociations selon le schéma existant (5 + 2) et en encourageant toutes les parties à faire preuve d'initiative pour trouver une solution viable.
10. En ce qui concerne ses relations avec les pays partenaires d'Europe orientale qui ne cherchent pas à conclure des accords d'association (**Arménie, Azerbaïdjan et Biélorussie**), l'UE a proposé d'autres perspectives fondées sur des valeurs communes et des principes fondamentaux aux fins de la promotion d'une coopération approfondie et de la mise en œuvre durable de processus de réforme. Les négociations en vue d'un nouvel accord avec l'Arménie sont arrivées à leur terme et l'accord devrait être signé sous peu. Les négociations en vue d'un nouvel accord avec l'Azerbaïdjan ont débuté en février 2017. Les priorités au titre du Partenariat seront fixées d'un commun accord pour remplacer les plans d'action dans le cadre de la PEV, qui sont dépassés; dans le cas de la Biélorussie, il s'agira du premier document politique faisant l'objet d'un large accord. L'UE continuera de soutenir le rôle du groupe de Minsk de l'OSCE dans le processus de paix visant à régler le conflit du Haut-Karabakh, et elle encouragera l'Azerbaïdjan et l'Arménie à revenir à la table des négociations.

11. Face aux défis et perspectives dans l'**Arctique**, l'UE fera fond sur la mise en œuvre de la communication conjointe sur une politique arctique intégrée de l'Union européenne, publiée en avril 2016.
12. L'UE continuera à soutenir le renforcement de l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe** (OSCE) en tant que plateforme pour la coopération entre les États participants, qui vise en particulier à trouver une solution politique viable aux conflits de longue durée et aux crises, notamment en Ukraine. L'UE apprécie vivement et soutient fermement l'action de l'OSCE. Elle souligne la nécessité de respecter intégralement les engagements existants dans chacune des trois dimensions. En raison des évolutions que connaît l'environnement de sécurité et des développements technologiques dans le domaine militaire, l'UE estime qu'il est nécessaire de mettre à jour et moderniser en profondeur les instruments politico-militaires dans le cadre de l'OSCE. C'est d'autant plus important dans le contexte du dialogue structuré sur les défis et les risques actuels et futurs pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE qui a été lancé à Vienne en décembre 2016.
13. En **Asie centrale**, l'UE s'attache à promouvoir la bonne gouvernance et le développement économique pour renforcer la résilience, la sécurité et la stabilité dans la région, conformément à la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale. L'UE entend aussi promouvoir la connectivité Europe-Asie. En outre, elle s'emploie à promouvoir davantage la coopération dans le secteur de l'éducation, sur les questions liées à l'eau et à l'environnement et dans le domaine de l'État de droit, ainsi qu'à encourager une protection accrue des droits de l'homme. Le dialogue de haut niveau UE-Asie centrale en matière de politique et de sécurité (dernière réunion tenue le 8 juin 2017 au Kirghizstan) et la réunion ministérielle UE-Asie centrale (prochaine réunion prévue à l'automne 2017 en Ouzbékistan) témoignent de relations institutionnelles fortes et établies de longue date, qui seront encore rendues plus efficaces et plus étroites et pourraient déboucher sur une plus grande coopération dans le domaine de la sécurité, y compris la lutte contre le terrorisme ainsi que la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène.

14. L'avenir des **Balkans occidentaux** se situe dans l'Union européenne. Le processus d'élargissement et le processus de stabilisation et d'association, qui encouragent les réformes et les relations de bon voisinage et comportent des éléments de conditionnalité précis, représentent un investissement stratégique en faveur de la paix, de la démocratie, de la prospérité, de la sécurité et de la stabilité en Europe. En 2017, la priorité générale est de faire avancer la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux dans le but d'accroître la résilience de la région et, partant, conformément à la stratégie globale, la sécurité de l'UE elle-même. L'UE demeure attachée à la perspective européenne de la région et reste déterminée à soutenir les réformes et projets axés sur l'UE, l'objectif étant en particulier de continuer à renforcer les institutions, la bonne gouvernance et l'État de droit, de favoriser les relations de bon voisinage et la coopération régionale inclusive, tout en prêtant dûment attention aux discours qui divisent, d'atténuer les risques que le clivage politique fait peser sur la stabilité et d'encourager le développement socio-économique. Tout au long de 2017, l'attention de l'UE se portera principalement sur les facteurs de stabilité politique et de sécurité suivants: poursuivre la médiation contribuant à la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, atténuer les risques que le clivage politique fait peser sur la stabilité et soutenir les réformes au Kosovo*, aider le nouveau gouvernement de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à mener le processus de réforme et à s'attaquer aux risques résultant du clivage politique, favoriser le développement socio-économique de la Bosnie-Herzégovine et renforcer l'État de droit, consolider la perspective européenne de la Serbie et du Monténégro et renforcer encore le processus de réforme et l'État de droit en Albanie, au Monténégro et en Serbie. L'UE intensifiera le dialogue avec les Balkans occidentaux en ce qui concerne un nouvel approfondissement de la coopération sur les questions de politique étrangère et de défense et l'alignement progressif sur les positions de l'UE en matière de politique étrangère.

* Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Le mandat de la mission "État de droit" menée par l'UE (**EULEX**) au Kosovo a été prorogé jusqu'en juin 2018. Les groupes et comités compétents du Conseil ont examiné un concept de transition visant à transférer des tâches d'encadrement, de suivi et de conseil de l'EULEX au bureau de l'UE au Kosovo en juin 2018, et les travaux vont se poursuivre sur la base d'un réexamen stratégique de l'EULEX, qui sera présenté à l'automne 2017.

En Bosnie-Herzégovine, la présence sur le terrain de l'opération militaire **EUFOR ALTHEA** de l'UE contribue toujours grandement à la stabilité et à la sécurité dans le pays.

L'EUFOR continue d'appuyer les efforts visant à maintenir un environnement sûr et sécurisé et assure le renforcement des capacités et la formation des forces armées

de la Bosnie-Herzégovine afin de contribuer à leur professionnalisme et à la stabilité du pays.

Un réexamen stratégique de l'EUFOR ALTHEA sera présenté à l'automne 2017.

15. L'UE demeurera vigilante à l'égard de la route des Balkans occidentaux/de la Méditerranée orientale. Afin de contribuer à régler les problèmes en matière de migrations le long de cette route, il faudra que l'étroite coordination et coopération menée avec les pays de la région se poursuive tout au long de 2017, et il devra notamment être donné suite à l'assistance fournie pour gérer les frontières, améliorer les capacités d'accueil, endiguer la migration irrégulière et lutter contre les réseaux de passeurs. Il faut continuer à mettre en œuvre les mesures transfrontières collectives, fondées sur la coopération et pleinement respectueuses des droits des réfugiés, tout en rappelant les obligations convenues lors de la réunion des dirigeants en octobre 2015. Les contacts fréquents et réguliers qui ont lieu en la matière entre les principaux acteurs de l'UE et des Balkans occidentaux permettent d'assurer une coordination effective et de répondre en temps voulu à l'évolution des besoins. Des plans d'intervention concernant les autres routes migratoires devront être en place dans tous les pays des Balkans occidentaux concernés, et un suivi continu, en particulier par l'intermédiaire des agences de l'UE, constitue une priorité pour faire obstacle à tout développement éventuel des activités des passeurs dans la région.

16. L'UE demeure déterminée à travailler avec une **Turquie** démocratique, plurielle et stable afin de relever les défis communs qui se posent à nous. Elle a fermement condamné la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016. Toutefois, l'ampleur et la nature des mesures prises ensuite par les autorités turques demeurent une source de vive préoccupation et appellent un mécanisme de recours effectif. En tant que pays candidat, la Turquie devrait respecter les normes les plus élevées en matière de démocratie, y compris les droits de l'homme, l'État de droit, les libertés fondamentales et le droit de toute personne à un procès équitable.

La mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie adoptée le 18 mars 2016 reste une priorité, et l'Union européenne honore son engagement, qui est notamment de fournir une aide aux réfugiés qui se trouvent en Turquie au moyen de la facilité en faveur des réfugiés. La déclaration UE-Turquie a contribué à l'obtention de résultats tangibles pour ce qui est de maîtriser les flux de migration irrégulière et de prévenir les pertes de vies en mer. Les deux parties doivent cependant redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre complète de la déclaration.

Les discussions que nous menons avec la Turquie sur de nombreux sujets présentant un intérêt commun élevé, comme le dialogue sur la lutte contre le terrorisme ou les dialogues politiques sur les questions de politique étrangère, dont le rythme s'intensifie, se poursuivront en 2017 en tenant compte du référendum du 16 avril sur les changements constitutionnels. Il est urgent et nécessaire d'approfondir, en partenariat étroit avec le Conseil de l'Europe, la coopération menée avec la Turquie en vue de lutter contre le terrorisme dans le respect des droits de l'homme, ce qui est également susceptible d'influencer positivement le processus de libéralisation du régime des visas. Dans ce contexte, il est rappelé que la feuille de route pour la libéralisation du régime des visas vis-à-vis de l'ensemble des États membres doit être mise en œuvre de manière intégrale et effective.

L'UE prend note des travaux préparatoires réalisés par la Commission en vue d'un projet de directives de négociation concernant la modernisation de l'union douanière UE-Turquie, sans préjudice des positions des États membres.

La Turquie doit œuvrer sans ambiguïté en faveur des relations de bon voisinage et du règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations unies, en faisant appel, au besoin, à la Cour internationale de justice. À cet égard, l'UE exprime une nouvelle fois sa vive préoccupation, et elle demande instamment à la Turquie d'éviter toute forme de menace ou d'action dirigée contre un État membre, ou toute source de friction ou action qui nuise aux relations de bon voisinage et au règlement pacifique des différends. En outre, l'UE insiste à nouveau sur tous les droits souverains dont jouissent ses États membres, parmi lesquels figurent celui de conclure des accords bilatéraux et celui d'explorer et d'exploiter leurs ressources naturelles, conformément à l'acquis de l'UE et au droit international, notamment la convention des Nations unies sur le droit de la mer, et elle souligne la nécessité de respecter la souveraineté des États membres sur leurs eaux territoriales et leur espace aérien. La Turquie est instamment invitée à faire preuve de retenue et à respecter la souveraineté de Chypre sur ses eaux territoriales ainsi que les droits souverains dont celle-ci jouit dans sa zone économique exclusive.

Malgré des demandes répétées, la Turquie continue à refuser de remplir l'obligation qui est la sienne d'appliquer à l'égard de l'ensemble des États membres le protocole additionnel à l'accord d'association de manière intégrale et non discriminatoire, ce qui pourrait insuffler un élan positif au processus de négociation. En l'absence de progrès sur cette question, notamment en ce qui concerne les restrictions appliquées par la Turquie à l'égard de la République de Chypre, l'UE maintiendra les mesures qu'elle a prises en 2006, qui continueront à peser sur l'avancement général des négociations. De plus, la Turquie n'a toujours pas progressé sur la voie de la nécessaire normalisation de ses relations avec la République de Chypre. L'UE rappelle sa position en ce qui concerne l'adhésion de ses États membres aux organisations internationales.

L'UE attend de la Turquie qu'elle soutienne activement les négociations visant à parvenir à un règlement juste, global et viable de la question chypriote dans le cadre des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et dans le respect des principes sur lesquels l'Union européenne est fondée. L'attachement et la contribution de la Turquie à un tel règlement global restent d'une importance cruciale.

17. L'UE entretient des relations aussi étroites qu'excellentes avec les **pays tiers d'Europe occidentale**, la Suisse et la Norvège figurant parmi ses principaux partenaires en matière de commerce et d'investissements. Les relations bilatérales avec la Suisse et les pays de l'Espace économique européen (EEE) seront encore renforcées, en ce qui concerne à la fois le marché intérieur et d'autres domaines clés comme l'énergie, le changement climatique ou la migration. Pour ce qui est de la Suisse, le principal objectif est de mener à bien les négociations relatives à un cadre institutionnel pour le système complexe d'accords existants et de suivre de près la législation nationale d'exécution liée à la loi adoptée le 16 décembre 2016 dans le prolongement de la votation populaire de 2014 contre la libre circulation des personnes. Le but est d'approfondir la coopération et le dialogue en matière de politique étrangère avec tous les pays tiers d'Europe occidentale, y compris le Saint-Siège. Les négociations portant sur des accords d'association avec Andorre, Monaco et Saint-Marin s'intensifieront en vue de la pleine participation de ces pays au marché intérieur de l'UE.

Proche-Orient et Afrique du Nord (région MENA)

18. Conformément à la stratégie globale, l'UE contribuera à la sécurité de l'Union et au renforcement de la stabilité de la région MENA par une série d'actions et de processus étroitement liés. Dans le cadre d'une approche intégrée faisant appel à tous les instruments de l'UE, ces actions et processus mettent l'accent sur la gestion des crises, le règlement et la prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la protection des droits de l'homme, l'amélioration de la gouvernance et une croissance économique durable, ainsi que sur les activités de diplomatie scientifique. Elles incluent également le soutien aux initiatives de paix régionales et la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien fondée sur la coexistence de deux États. L'attachement de l'UE aux processus menés sous l'égide des Nations unies et le soutien qu'elle y apporte en vue de trouver une solution pacifique aux crises qui touchent la Syrie, le Yémen et la Libye resteront de mise.
19. La persistance du conflit en **Syrie** figure au premier rang des nombreux problèmes qui se posent dans la région, ne serait-ce qu'en raison de son impact direct sur l'Union européenne elle-même. L'UE a adopté une nouvelle stratégie pour la Syrie le 3 avril 2017 et, le 5 avril 2017, elle a accueilli à Bruxelles, et coprésidé avec les Nations unies, l'Allemagne, le Koweït, la Norvège, le Qatar et le Royaume-Uni, une conférence ministérielle internationale à laquelle ont participé tous les acteurs de premier plan concernés, en vue d'assurer le suivi des conférences qui se sont tenues au Koweït et à Londres. Cette conférence a mis en évidence le rôle de l'UE en tant qu'acteur politique majeur et principal donateur, sa contribution représentant deux tiers des 5,6 milliards d'euros promis pour 2017 en réponse à la souffrance que continuent d'endurer les Syriens en Syrie et dans les pays d'accueil voisins.

20. En **Libye**, l'UE continuera d'appuyer le processus de stabilisation politique, notamment en soutenant le Conseil de la présidence et le gouvernement d'entente nationale reconnus par la communauté internationale, tout en promouvant un dialogue constructif placé sous l'égide des Nations unies et associant les différentes parties libyennes en vue de régler pacifiquement la crise sécuritaire et politique dans le cadre de l'accord politique libyen; dans ce contexte, elle approfondira également ses contacts avec les pays voisins et les organisations régionales dans le cadre du Quatuor sur la Libye. L'UE prend acte de la persistance de la menace terroriste en Libye et souligne qu'il est urgent et nécessaire d'unifier toutes les forces armées sous le contrôle des autorités civiles légitimes, comme le prévoit l'accord politique libyen, afin de stabiliser le pays et de préserver son unité et son intégrité territoriale. Par ailleurs, pour prévenir les flux migratoires irréguliers en Méditerranée centrale et éviter de nouvelles pertes de vies en mer, dans le désert et du fait des trafiquants, l'UE prendra de nouvelles mesures le long de la route de la Méditerranée centrale, dans le prolongement de la communication conjointe adoptée par la Commission et la HR/VP et de la déclaration de Malte. La coopération avec les pays d'origine et de transit sera renforcée afin d'endiguer la pression migratoire aux frontières terrestres de la Libye et d'autres pays voisins. Un des objectifs premiers reste de casser le modèle économique des passeurs en intensifiant la coopération avec la Libye en tant que principal pays de départ, ainsi qu'avec ses voisins d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne.
21. L'action que nous menons au Maghreb et en Méditerranée, avec l'**EUNAVFOR MED opération SOPHIA**, est déjà axée sur cet objectif. En plus de contribuer à démanteler le modèle économique des réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains, l'opération poursuivra ses activités en ce qui concerne les tâches de soutien consistant à fournir des capacités et une formation aux garde-côtes libyens et à la marine libyenne et à contribuer à l'échange d'informations et à la mise en œuvre, en haute mer, au large des côtes libyennes, de l'embargo des Nations unies sur les armes (sur la base de la résolution 2357 (2017) du Conseil de sécurité). La mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (**EUBAM Libya**) poursuit la planification opérationnelle civile afin de définir des options en vue d'une action PSDC civile en matière de maintien de l'ordre, de justice pénale et de sécurité des frontières, sous gestion libyenne. L'EUBAM travaille actuellement à l'établissement d'une présence légère à Tripoli. Des possibilités d'aider à la consolidation des structures de sécurité libyennes sont activement recherchées et seront soutenues en tant que de besoin.

22. Dans le contexte de l'enlisement du **processus de paix au Proche-Orient**, l'UE continuera, notamment dans le cadre du mandat de son représentant spécial et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, y compris la toute récente résolution 2334 (2016), à intensifier son dialogue avec les parties et les partenaires internationaux en vue de créer une nouvelle dynamique propice à la tenue de négociations. L'UE réaffirme qu'elle est fermement attachée à la solution fondée sur la coexistence de deux États et à ses politiques actuelles, comme le Conseil l'a indiqué dans ses conclusions successives, et exprime une fois encore ses préoccupations face aux menaces croissantes qui pèsent sur cette solution. Elle rappelle que les implantations sont illégales au regard du droit international, qu'elles constituent un obstacle à la paix et qu'elles menacent de rendre impossible la solution fondée sur la coexistence de deux États, et répète qu'elle est fermement opposée à la politique d'implantation que mène Israël et aux mesures prises dans ce cadre, telles que les démolitions et les confiscations, notamment de projets financés par ses soins. L'UE constate avec une vive préoccupation que la poursuite du cycle de violence a entraîné d'importantes pertes de vies humaines en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Elle condamne fermement les attentats terroristes et les actes de violence, quels qu'en soient les auteurs et les circonstances, y compris la mort d'enfants. Elle continuera à travailler avec le Quatuor et avec les autres acteurs de la région pour assurer un cadre multilatéral robuste. Dans ce contexte, la conférence à haut niveau qui s'est tenue à Paris le 15 janvier 2017 a réuni soixante-dix ministres des affaires étrangères et délégués, dont la HR/VP Mogherini. Les participants à cette conférence ont souligné la nécessité d'une solution fondée sur la coexistence de deux États et rejeté les actions unilatérales visant à compromettre le règlement des questions relatives au statut définitif. Ils ont adressé un message fort de la communauté internationale en faveur de la solution fondée sur la coexistence de deux États. L'UE réitère sa proposition relative à un ensemble sans précédent de mesures de soutien en matière politique et économique et dans le domaine de la sécurité qui sera proposé aux deux parties et élaboré avec elles dans le cadre d'un accord sur le statut définitif.

23. Au Proche-Orient, la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (**EUPOL COPPS**) continue d'aider l'Autorité palestinienne à mettre en place les institutions d'un futur État de Palestine dans les domaines du maintien de l'ordre et de la justice pénale. La mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (**EUBAM RAFAH**), actuellement située à Tel-Aviv, dont la capacité opérationnelle d'appoint lui permet d'assurer la présence d'un tiers au point de passage de Rafah, dans le cadre de l'accord de 2005 sur les déplacements et l'accès, fait partie intégrante des mesures de confiance entre le gouvernement d'Israël et l'Autorité palestinienne. Ces missions ont toutes deux fait l'objet d'un réexamen stratégique global début 2017 et, malgré la recrudescence des tensions dans la région et l'arrêt du processus de paix au Proche-Orient, les États membres sont convenus de les proroger jusqu'en juin 2018. Les plans d'opération révisés des deux missions ont été examinés et approuvés par les instances préparatoires compétentes du Conseil.
24. En **Iraq**, l'UE aidera le gouvernement fédéral iraquien à relever les énormes défis qui se poseront à lui au lendemain de la défaite militaire espérée de Daech. Un soutien spécifique aux structures de sécurité iraqiennes, comme la mise sur pied d'une équipe de conseil et d'assistance de l'UE en matière de réforme du secteur de la sécurité, qui est actuellement à l'examen au sein des instances préparatoires compétentes du Conseil, sera envisagé de manière approfondie et intégré le cas échéant. Les dialogues en matière de sécurité avec les pays de la région se poursuivront et mettront l'accent sur le renforcement de la lutte conjointe contre le terrorisme dans le cadre d'une approche globale comprenant des mesures à la fois civiles et dans le domaine de la sécurité conformes à la protection des droits de l'homme. L'UE restera attachée à la transition démocratique de la **Tunisie** et renforcera son soutien comme le prévoient la communication conjointe de septembre 2016 et les conclusions du Conseil des affaires étrangères d'octobre 2016. Elle mettra à profit l'adoption des priorités de partenariat et la visite de la HR/VP à Alger pour faire progresser les relations avec l'**Algérie**. Une des priorités de 2017 sera de développer, avec le nouveau gouvernement marocain, le partenariat privilégié avec le **Maroc**. La mise en œuvre des priorités de partenariat dans le cadre de la PEV sera engagée avec un certain nombre de pays du sud de la Méditerranée, y compris avec des partenaires de premier plan de la région comme la **Jordanie** et le **Liban**. À cet égard, il sera tenu pleinement compte des priorités définies dans la stratégie globale et tout particulièrement de la question du soutien à la société civile.

25. Le dialogue et la coopération avec les pays du **Conseil de coopération du Golfe (CCG)** seront intensifiés, notamment en ce qui concerne les questions de sécurité présentant un intérêt commun et une éventuelle action conjointe visant à renforcer la résilience économique dans le voisinage méridional. À cette fin également, et dans la mesure du possible, une programmation conjointe en matière d'assistance sera menée avec les États membres. Toutefois, le différend qui oppose plusieurs pays de la région depuis le 5 juin 2017 pourrait nuire aux relations au sein du CCG et à la stabilité régionale. L'UE continuera à coopérer avec l'ensemble des parties afin d'éviter une escalade et appuiera tous les efforts de médiation. Au **Yémen**, le conflit qui continue de faire rage a des conséquences désastreuses pour le pays et sa population, la situation humanitaire catastrophique se doublant d'une importante épidémie de choléra. L'UE continuera à soutenir vigoureusement les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations unies et son envoyé spécial pour le Yémen en vue d'une reprise des négociations. Elle continuera à demander instamment à toutes les parties au conflit de répondre à leurs efforts de façon flexible et constructive et sans conditions préalables.
26. Sur la scène régionale, l'UE approfondira ses échanges avec la **Ligue des États arabes (LEA)** et avec l'**Union pour la Méditerranée** en mettant à profit les avancées réalisées en 2016 et début 2017. Gardant à l'esprit la déclaration ministérielle UE-LEA conjointe de décembre 2016, l'UE œuvrera à la tenue d'un premier sommet euro-arabe en 2018.
27. Ce programme est évidemment tributaire de l'évolution de l'environnement international. La région est par ailleurs particulièrement imprévisible, et des événements imprévus comme un nouveau conflit ou des crises liées à l'afflux de migrants/réfugiés pourraient également compromettre la réalisation de progrès. Les différends politiques au sein de la LEA sont susceptibles de faire capoter les travaux relatifs au sommet euro-arabe.

Iran

28. Le 16 janvier 2017 a marqué le premier anniversaire de la mise en application du plan d'action global commun (JCPOA) arrêté par le groupe E3/UE+3 et l'Iran, un accord multilatéral qui a reçu l'appui du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE continue à jouer un rôle clé dans ce cadre, par l'intermédiaire de la HR/VP, qui coordonne les travaux de la commission conjointe constituée pour superviser la mise en œuvre de l'accord. L'UE et ses États membres ont à maintes reprises affirmé leur attachement résolu à la mise en œuvre intégrale et effective du JCPOA pendant toute la durée de l'accord. L'UE continuera d'insister sur ce point auprès de tous les partenaires, ainsi qu'il est clairement indiqué dans les conclusions sur l'Iran adoptées par le CAE en novembre 2016. L'année 2017 sera déterminante pour l'accord, qui, s'il est intégralement mis en œuvre, garantit le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. L'UE suivra de près l'évolution de la situation, et elle engage l'ensemble des parties au JCPOA à faire en sorte que tous respectent leurs engagements. Elle continuera aussi à travailler en coopération étroite avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui est chargée du suivi et de la vérification des obligations incombant à l'Iran dans le domaine nucléaire.
29. Les relations bilatérales entre l'UE et l'Iran vont se développer, sur la base de la déclaration conjointe de la HR/VP et du ministre iranien des affaires étrangères du 16 avril 2016, qui ouvre la voie à une coopération dans un certain nombre de domaines. Les projets concrets et la coopération prendront progressivement de l'ampleur en 2017, en matière commerciale et économique, dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du changement climatique, sur les questions humanitaires et en ce qui concerne l'éducation et la recherche. Par ailleurs, les échanges devraient se poursuivre sur les droits de l'homme, et il est prévu d'engager un dialogue global sur les migrations. Les questions régionales, en particulier l'évolution de la situation en Syrie, continueront d'être abordées à tous les niveaux.

Afrique

30. 2017 sera une année difficile pour l'Afrique, sur fond de prévisions de croissance économique modeste à l'échelle du continent. Mais ce sera aussi une année riche en perspectives pour le partenariat UE-Afrique, avec de nombreuses occasions de réaffirmer et d'approfondir le dialogue aux niveaux bilatéral, régional et continental. Dans ce cadre, l'UE s'attachera pour l'essentiel à préparer le cinquième **sommet Afrique-UE**, qui se tiendra à Abidjan (Côte d'Ivoire) à la fin novembre 2017. Le dixième anniversaire de la stratégie commune Afrique-UE offre une parfaite occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé jusqu'ici et de redéfinir les priorités stratégiques en vue de renforcer les relations dans les prochaines années, afin de pouvoir relever les nouveaux défis auxquels les deux continents sont confrontés. L'UE continuera à travailler avec la Commission de l'Union africaine (UA) et mènera un dialogue politique au niveau ministériel. Avec la jeunesse en point de mire, l'UE œuvrera avec l'UA, les organisations régionales et les partenaires bilatéraux d'Afrique, y compris les organisations de la société civile et le secteur privé, à la mise en place d'un environnement propice aux investissements et à la création d'emplois, en réponse aux besoins et ambitions d'une population jeune. La collaboration entre chercheurs et innovateurs européens et africains dans des domaines tels que la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture durable, le changement climatique et l'énergie durable continuera à être encouragée. La coopération concernant la paix et la sécurité internationales se verra également accorder une attention particulière, l'accent étant mis sur le maintien du soutien à l'architecture africaine de paix et de sécurité.

31. Alors que persistent des vulnérabilités en matière de sécurité liées à l'extrémisme violent, à la piraterie, aux attentats terroristes et à la criminalité organisée, les travaux se poursuivront, de manière concertée, en ce qui concerne la mise en œuvre intégrale des **stratégies régionales** et des **plans d'action** pour le Sahel, le golfe de Guinée et la Corne de l'Afrique.

La contribution aux initiatives régionales et internationales en faveur de la paix et de la stabilité, particulièrement au Mali et en Somalie, pays clés pour la stabilité des régions où ils se situent, demeurera une priorité essentielle en 2017. Les efforts se poursuivront pour consolider les progrès accomplis ainsi que pour favoriser la réconciliation en République centrafricaine et éviter toute flambée de violence généralisée au Soudan du Sud par une relance du processus politique entre les parties. Une attention accrue sera accordée aux problèmes de sécurité et à ceux liés aux migrations qui se posent au Sahel et en Afrique du Nord (particulièrement en Libye): il s'agira aussi d'examiner et de renforcer les synergies et la coopération transrégionales entre les pays de la Corne de l'Afrique et ceux du Golfe dans des domaines tels que la sécurité, le développement économique et la gestion des migrations, et d'améliorer l'efficacité de l'action régionale en répondant aux défis auxquels sont confrontés les pays du bassin du lac Tchad, notamment pour ce qui est de la lutte contre Boko Haram. Les travaux intenses menés avec le G5 Sahel resteront prioritaires, ce qui sera par ailleurs confirmé dans le cadre du dialogue ministériel. La question de la sûreté maritime devra faire l'objet d'un suivi attentif, compte tenu de l'évolution inquiétante de la piraterie et des vols à main armée en mer (y compris des cas d'enlèvements contre rançon), en particulier au large des côtes du Nigeria. Enfin, dans la région des Grands Lacs, l'UE continuera à faire usage des instruments dont elle dispose pour soutenir les efforts déployés par la communauté internationale en vue de résoudre les crises au Burundi et en République démocratique du Congo, ce qui permettrait une reprise des actions à long terme en faveur du développement et de l'intégration régionale.

32. En Afrique, les efforts visant à conjuguer les effets des différentes missions et opérations PSDC actuellement en place progressent, un accord étant intervenu entre les États membres pour lancer la première phase de la régionalisation dans la région du Sahel. Les opérations et missions PSDC couvrent une large gamme d'activités et de compétences. La PSDC s'inscrit dans l'action déployée par l'UE, pour œuvrer avec ses partenaires à la réalisation de l'objectif commun consistant à lutter contre la migration irrégulière dans les pays d'origine et de transit au Sahel. La stabilité de la région du Sahel est renforcée par les missions PSDC menées au Mali et au Niger (**EUCAP Sahel Mali, EUTM Mali et EUCAP Sahel Niger**) en étroite coopération avec les gouvernements des pays concernés. Début 2017, les locaux de l'UE à Agadez ont été achevés; ils abritent l'antenne de l'EUCAP Sahel Niger et un bureau de l'UE soutenant des activités de développement. Le renforcement d'une approche intégrée dans la région se fonde sur les efforts déployés dans le cadre de la PSDC (par exemple, la formation et le renforcement des capacités) et va de pair avec le renforcement de la coordination entre les missions PSDC au Sahel et des projets financés au titre d'autres instruments de l'UE comme le fonds fiduciaire pour l'Afrique et l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, en particulier les projets des États membres dans la région qui feront partie intégrante de cette approche, notamment dans le contexte de l'initiative concernant le renforcement des capacités pour favoriser la sécurité et le développement (RCSD). L'**approche régionale PSDC au Sahel** est conforme à l'accent que met la stratégie globale sur le renforcement de la coopération transfrontière face à des questions complexes exigeant de plus en plus une réponse au niveau régional. L'objectif est de dispenser une formation et des conseils aux forces de sécurité et de défense des pays du G5 Sahel, en insistant particulièrement sur la coopération transfrontière, à partir des équipes actuellement déployées au Mali et au Niger. La mission de conseil militaire PSDC de l'UE en République centrafricaine (EUMAM RCA), lancée au printemps 2015, a été remplacée par la mission militaire de formation PSDC de l'UE en République centrafricaine (**EUTM RCA**) le 16 juillet 2016, démontrant la ferme détermination de l'UE à rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

Il est prévu que, sur les six bataillons complets que la mission doit former au cours des quatre années de son mandat, deux devraient être pleinement formés d'ici la fin 2017. Des actions militaires sont menées en mer, au large de la Corne de l'Afrique (**opération ATALANTA**), qui luttent très efficacement contre les actes de piraterie, et à terre, avec la mission de formation en Somalie (**EUTM Somalia**), basée à Mogadiscio, qui renforce les capacités de l'armée nationale somalienne. L'**EUCAP Somalia** est une mission civile basée à Mogadiscio et comptant des éléments à Nairobi, qui vise essentiellement à assurer le respect du droit maritime civil en Somalie.

Il est envisagé de renforcer encore l'action de l'UE dans le secteur de la sécurité en Somalie afin de doter les structures nationales des moyens nécessaires avant le retrait progressif de l'AMISOM. L'AMISOM bénéficie du soutien de l'UE depuis 2007 et demeure indispensable pour assurer la sécurité de la Somalie. Un soutien international coordonné pour le passage de relais aux forces de sécurité somaliennes après 2018 sera primordial pour le rétablissement de la sécurité dans l'ensemble du pays.

33. L'UE continuera à travailler de concert avec les partenaires régionaux et internationaux en ce qui concerne la **consolidation démocratique et la promotion et la protection des droits de l'homme** ainsi que pour prévenir un regain de violence dans les pays plus fragiles tels que la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et la Guinée-Bissau. Des processus politiques controversés qui ont eu lieu ces dernières années, par exemple au Burundi, au Gabon et en Gambie, ont pesé lourdement sur notre dialogue politique, mettant une fois encore en évidence la nécessité d'investir davantage dans la consolidation à long terme de l'État de droit et de la gouvernance démocratique. L'UE continuera à suivre de près les processus électoraux à venir et déploiera des observateurs pour un certain nombre d'élections en 2017. Elle continuera à gérer les relations d'une manière qui soit compatible avec les éléments essentiels de l'accord de Cotonou et qui tienne compte de chaque contexte spécifique.

34. Une attention accrue sera accordée à la promotion des aspects des relations avec l'Afrique qui ont trait à l'**économie** et aux **investissements**. Les efforts se poursuivront en vue de signer les accords de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté de l'Afrique de l'Est, et d'obtenir de celles-ci qu'elles les ratifient et les mettent en œuvre. Le dialogue politique bilatéral intégrera d'importantes composantes liées aux interactions entre entreprises et à la promotion des investissements. Le plan d'investissement extérieur va commencer à être mis en œuvre.
35. Les efforts soutenus déployés pour mettre en œuvre le résultat du sommet de La Valette sur la migration (novembre 2015) se poursuivront de manière globale et sur l'ensemble des aspects liés aux questions de **migration**. Le dialogue et la coopération seront intensifiés avec les pays d'origine, de transit et de destination, dans le cadre des processus de La Valette, de Rabat et de Khartoum et au niveau bilatéral, notamment dans le contexte du cadre de partenariat, afin de remédier aux causes profondes des migrations et des déplacements forcés, de faciliter la migration légale, dans le respect des compétences nationales et de l'UE, de prévenir la migration irrégulière, de prévenir le trafic de migrants et de lutter contre ce phénomène ainsi que d'éradiquer la traite des êtres humains, de renforcer la protection internationale et d'améliorer le retour, la réadmission et la réintégration. Parallèlement, ces efforts seront systématiquement menés avec les pays africains et financés dans le cadre de la mise en œuvre du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.
36. Les **dialogues ministériels** avec le Nigeria, l'Éthiopie, l'Angola et le Cap-Vert, notamment, renforceront les relations de l'UE avec ces partenaires. Un sommet avec l'Afrique du Sud (le premier depuis 2013), qui marquerait également le dixième anniversaire du partenariat stratégique avec l'UE, consoliderait les relations bilatérales et pourrait donner un élan particulièrement bienvenu aux liens économiques. L'UE continuera de s'appuyer sur les dialogues ministériels avec les organisations régionales (par exemple, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest - CEDEAO, la Communauté de développement de l'Afrique australe - SADC et l'Autorité intergouvernementale pour le développement - IGAD) pour faire avancer la mise en œuvre des programmes conjoints en matière de commerce et d'investissement et renforcer la contribution conjointe à la paix, à la stabilité et aux processus de démocratisation dans les régions concernées.

37. La réflexion stratégique de l'UE sur ses relations avec les pays **ACP** après 2020 entrera dans une phase décisive à l'automne 2017, avec le lancement prévu de travaux sur une proposition de l'UE pour le cadre futur et les priorités à long terme.

Amériques

38. La **relation transatlantique** constitue, pour l'UE et ses États membres, le partenariat le plus important pour relever les principaux défis mondiaux. Elle reste indispensable pour la paix, la sécurité et la prospérité dans le monde. L'année 2017 sera consacrée à l'établissement de relations avec l'administration et le Congrès des États-Unis afin de poursuivre l'étroite coopération et coordination avec ce pays. L'UE mettra particulièrement l'accent sur la poursuite de la coopération étroite en ce qui concerne les principaux défis en matière de politique étrangère, y compris, entre autres, la Syrie, la Libye, la lutte contre le terrorisme et le suivi de la mise en œuvre du JCPOA conclu avec l'Iran, ainsi que l'évolution de la situation en Ukraine et en Russie. La coopération bilatérale approfondie entre l'UE et les États-Unis dans le domaine de la sécurité et de la défense, qui complète la coopération entre l'UE et l'OTAN, sera encore facilitée par l'arrangement administratif récemment conclu entre l'État-major de l'UE et le Commandement des forces des États-Unis en Europe, ainsi que par l'accord sur l'acquisition et le soutien mutuel, signé en décembre 2016, qui a pour objectif la fourniture d'une assistance logistique mutuelle dans les situations opérationnelles.
39. Le partenariat stratégique entre l'UE et le **Canada** repose sur des valeurs communes, une étroite coopération de longue date et les puissants liens qui unissent les populations des deux parties. La signature de l'accord économique et commercial global (AECG) et de l'accord de partenariat stratégique (APS), intervenue lors du sommet UE-Canada qui s'est tenu à Bruxelles le 30 octobre 2016, a marqué le début d'un nouveau chapitre, encore plus dynamique, dans les relations entre l'UE et le Canada. En 2017, l'accent sera mis sur la mise en œuvre de dialogues stratégiques et sectoriels renforcés dans le cadre de l'APS, notamment en matière de politique étrangère, de sécurité, d'énergie et de développement. La signature de l'accord sur la sécurité des informations entre l'UE et le Canada est prévue pour 2017. La mise en œuvre de cet accord facilitera considérablement la coopération entre militaires.

40. L'UE continuera de renforcer son partenariat stratégique avec **l'Amérique latine et les Caraïbes** aux niveaux bilatéral, sous-régional et régional. L'importance de cette région pour l'UE ne cesse de croître, en tant que marché parvenu à maturité pour les biens et l'investissement, en tant que partenaire partageant le même point de vue en ce qui concerne les défis mondiaux et en tant qu'exemple de réussite pour ce qui est d'établir des sociétés résilientes face aux graves problèmes sociaux et de sécurité. Aucun des aspects suivants n'allant de soi, l'UE s'investira dans chacun d'entre eux: renforcer ceux qui défendent le libre-échange, la concurrence loyale et des marchés ouverts et ceux qui promeuvent l'État de droit, parallèlement à la lutte contre les cartels de la drogue et le trafic de stupéfiants, et encourager la recherche de solutions pacifiques aux conflits internes ainsi que des politiques économiques judicieuses sur le plan social.
41. En 2017, l'UE s'emploiera à poursuivre les négociations menées avec le **MERCOSUR** en ce qui concerne l'accord d'association birégional, une initiative historique visant à approfondir nos relations avec cette région. Avec le **Mexique**, partenaire stratégique et acteur multilatéral important, l'UE poursuivra les négociations visant à améliorer l'accord existant, ce qui permettra de disposer d'un cadre encore plus large pour une coopération renforcée. L'UE a aussi pour objectif d'entamer les négociations sur un accord d'association modernisé avec le **Chili** dès que possible. Les discussions en cours sur l'accord de **l'après-Cotonou**, qui est important pour les Caraïbes, devront également être prises en compte.

42. La mise en application, dans les meilleurs délais, de l'accord de dialogue politique et de coopération signé avec **Cuba** constituera l'une des grandes priorités de l'année à venir. En **Colombie**, l'UE continuera de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de soutenir le processus de paix et de contribuer aux efforts de consolidation de la paix, en particulier à travers son fonds fiduciaire en faveur de ce pays. En reconnaissance de son engagement, l'UE s'est vu confier un rôle d'accompagnement dans la mise en œuvre de l'accord de paix définitif signé le 24 novembre 2016, dans les domaines du développement rural, de la réintégration des enfants soldats et des membres des FARC démobilisés, ainsi que de l'assistance au nouveau bureau du procureur dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée. En 2017, l'envoyé spécial de la haute représentante, M. Eamon Gilmore, continuera de jouer un rôle essentiel dans la coordination de la réponse globale. En **Haïti**, l'UE continuera d'aider à améliorer la situation sur le plan intérieur, notamment en appuyant les efforts de redressement menés à la suite de l'ouragan Matthew qui a frappé le pays en octobre 2016. Alors que le clivage politique et la situation socio-économique se détériorent au **Venezuela**, l'UE continuera, avec ses principaux partenaires internationaux, de soutenir des solutions démocratiques pacifiques reposant sur un dialogue constructif et le respect de l'État de droit ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris ceux des opposants politiques emprisonnés. Parallèlement, l'UE continue d'étudier toutes les possibilités qui s'offrent à elle pour intensifier l'assistance contribuant à répondre aux besoins les plus urgents de la population et à la nécessité de protéger les citoyens européens.
43. L'année 2017 sera marquée par des événements importants dans la région. Le sommet entre l'UE et la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (**CELAC**) qui se tiendra à la fin du mois d'octobre au Salvador constituera une occasion unique d'approfondir nos relations avec une région en mutation qui, au niveau tant politique qu'économique, partage les mêmes aspirations. Ce sera également l'occasion d'évaluer les progrès réalisés dans le renforcement des relations de l'UE avec des organisations régionales des Caraïbes et d'Amérique centrale, l'accent étant mis sur la sécurité, le développement économique et le changement climatique. Un sommet UE-Brésil est également prévu pour le mois d'octobre de cette année.

44. En outre, la coopération de l'UE avec les pays d'Amérique latine sur les **questions liées à la PSDC ainsi qu'à la sécurité et à la défense** a sensiblement évolué, en particulier au cours des dernières années. Le Chili et la Colombie ont signé, en 2014, un accord-cadre de participation avec l'UE, qui vise à faciliter leur participation respective aux opérations de gestion de crises menées par l'UE. De plus, un dialogue sur les questions liées à la PSDC a été engagé avec d'autres pays d'Amérique latine, parmi lesquels le Brésil, le Mexique et l'Argentine, qui ont fait part de leur intérêt pour un renforcement du dialogue et de la coopération avec l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense, y compris sur la base d'un éventuel accord-cadre de participation.

Asie-Pacifique

45. En **Asie orientale**, l'UE entend approfondir encore ses relations avec des partenaires stratégiques tels que le Japon et la République de Corée, lesquels font face à d'importants défis en matière de sécurité et de stabilité, qui ont des conséquences directes et indirectes pour l'UE. Celle-ci demeure résolument attachée à un accord de partenariat stratégique (APS) et à un accord de libre-échange (ALE) avec le Japon et s'efforce d'améliorer la coordination des dialogues sur les politiques sectorielles qu'elle mène avec ce pays au travers du comité mixte institué par l'APS. L'UE et le Japon renforcent actuellement leur partenariat de sécurité: le Japon fournit déjà un soutien concret aux missions de gestion de crises menées par l'UE en Afrique, et les deux parties ont mené plusieurs exercices conjoints de lutte contre la piraterie dans l'ouest de l'océan Indien. L'accord-cadre de participation entre l'UE et la République de Corée offre un cadre pour les opérations conjointes de gestion de crises, et l'UE salue la participation de la République de Corée aux efforts qu'elle déploie pour lutter contre la piraterie au large de la Corne de l'Afrique, notamment dans le cadre de son opération Atalanta.

46. En ce qui concerne la **Chine**, l'UE mettra l'accent sur la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie à l'égard de ce pays, adoptée le 18 juillet 2016. Il s'agit d'un document ambitieux indiquant que l'UE entretiendra avec la Chine des relations concrètes, pragmatiques et fondées sur des principes, en restant fidèle à ses intérêts et à ses valeurs, notamment le respect des règles et normes internationales, ainsi que des droits de l'homme. Dans cette stratégie, l'UE a réaffirmé son soutien à la poursuite de l'application du principe "un pays, deux systèmes" à Hong Kong et à Macao, ainsi qu'à la politique d'une Chine unique. La conclusion d'un accord de partenariat et de coopération (APC) avec la **Mongolie**, qui doit intervenir dans les prochains mois, renforcera la coopération entre l'UE et la Mongolie. Pour 2017, le principal objectif de l'UE sera de mettre en place de multiples mesures de soutien appropriées (y compris un maintien du niveau d'aide au développement et un renforcement de la présence de l'UE sur le terrain), compte tenu de la grave crise économique et financière qui frappe la Mongolie et dans la perspective de plusieurs remboursements importants de sa dette extérieure qui doivent intervenir au cours de l'année.

47. En **Asie du Sud**, l'UE prévoit de donner suite aux engagements politiques et financiers pris lors de la conférence de Bruxelles sur l'Afghanistan, de mettre en œuvre l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement avec l'Afghanistan ainsi que de finaliser et lancer une nouvelle stratégie à l'égard de ce pays. L'UE continue de soutenir le secteur de la sécurité civile par une aide financière - 320 millions d'euros par an, essentiellement en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan (LOFTA) jusqu'en 2020 - et par l'intermédiaire du bureau de son représentant spécial, des experts de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) étant déployés jusqu'en août 2017; les dispositifs visant à soutenir les forces de l'ordre civiles seront maintenus. L'UE renforcera encore son partenariat stratégique avec l'Inde en mettant en œuvre les résultats du sommet de mars 2016, y compris le plan d'action UE-Inde; par ailleurs, elle est résolue à renforcer le partenariat avec l'Inde dans tous les domaines, en particulier la politique étrangère, la sécurité (lutte contre le terrorisme, cybersécurité, etc.), les contacts militaires et les questions internationales. L'UE envisage également de finaliser et lancer un nouveau plan de coopération stratégique avec le Pakistan et de travailler à la mise en œuvre intégrale de l'accord de réadmission UE-Pakistan. Elle entend œuvrer, avec le gouvernement du Népal, à la consolidation du processus de paix du pays. En ce qui concerne le Bangladesh, la coopération portera également sur la lutte contre l'extrémisme violent, le terrorisme et la radicalisation. En outre, l'UE envisage de renforcer encore la coopération en matière de migration avec le Pakistan, l'Afghanistan et le Bangladesh, et attend de ces partenaires qu'ils tiennent leurs engagements concernant les modalités de retour et de réadmission.

48. Pour ce qui est de l'**Asie du Sud-Est**, l'UE et l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN) célèbreront en 2017 le 40^e anniversaire de leurs relations. De nouveaux progrès seront réalisés dans le développement de relations au niveau stratégique avec l'ASEAN, dans le prolongement de la communication conjointe sur les relations avec l'ASEAN, saluée par le Conseil en juin 2015. Au cours de la réunion ministérielle ASEAN-UE d'octobre 2016, l'importance de nouveaux domaines de coopération (par exemple, la sûreté maritime ou le lancement de négociations en vue de la conclusion d'un accord entre les deux régions dans le domaine de l'aviation civile, qui vise à renforcer la connectivité) a été réaffirmée, et de nouveaux domaines dans lesquels renforcer la coopération ont été définis (par exemple, la mise en place d'un dialogue de haut niveau entre l'UE et l'ASEAN sur les objectifs de développement durable). L'UE continuera de participer activement à tous les processus menés par l'ASEAN dans la région, en particulier dans l'ensemble des enceintes axées sur la sécurité, y compris le sommet de l'Asie de l'Est et la réunion des ministres de la défense de l'ASEAN - Plus. L'UE demeure résolue à établir un partenariat stratégique avec l'ASEAN et à soutenir son processus d'intégration, y compris par un financement et des conseils stratégiques. L'UE continuera de mettre en œuvre la communication conjointe de la HR/VP et de la Commission concernant le Myanmar/la Birmanie, ainsi que les conclusions correspondantes du Conseil de juin 2016. Les relations entre l'UE et l'Indonésie ont considérablement progressé en 2016. Un dialogue ministériel stratégique régulier avec l'Indonésie a été lancé. Des négociations sont actuellement menées en vue de la conclusion d'un ALE, et l'accord de partenariat volontaire relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux accords commerciaux (FLEGT) est en cours de mise en œuvre. Le mois de novembre 2016 a vu l'organisation du premier comité mixte UE-Indonésie dans le cadre du nouvel accord de partenariat et de coopération; l'UE maintiendra un niveau de coopération élevé avec l'Indonésie.
49. En **Océanie**, l'UE envisage d'accroître sa visibilité et sa présence dans le Pacifique, poursuivant ainsi la réflexion stratégique sur ses relations avec les pays ACP après 2020. Elle prévoit également le lancement de négociations en vue de la conclusion d'un ALE avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi que la mise en œuvre des accords-cadres conclus avec ces deux pays.

50. Le dialogue Europe-Asie (ASEM) reste une plateforme importante dans le cadre de laquelle l'Asie et l'Europe discutent de défis communs, avec pour objectif de favoriser une interconnexion plus poussée entre les deux régions. Dans l'ensemble, les membres de l'ASEM s'accordent à dire que la productivité du dialogue Europe-Asie devrait être renforcée par des contacts dans des domaines essentiels d'intérêt mondial, tels que les défis communs en matière de sécurité, le changement climatique, la lutte contre le terrorisme et la cybersécurité.
51. Le 9^e sommet UE-Chine a eu lieu les 1^{er} et 2 juin 2017, et le 24^e sommet UE-Japon s'est tenu le 6 juillet 2017. Un sommet UE-Inde est prévu après l'été, et un éventuel sommet UE-Pakistan avant la fin de l'année. Le Forum des îles du Pacifique est prévu pour septembre 2017. Le 24^e Forum régional de l'ASEAN et la réunion post-ministérielle avec l'ASEAN se tiendront à Manille en août 2017, et la réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'ASEM aura lieu au Myanmar les 20 et 21 novembre 2017.
52. L'UE continuera de suivre l'évolution de la situation et, si nécessaire, prendra les mesures qui s'imposent en ce qui concerne la **République populaire démocratique de Corée** (RPDC), eu égard à son programme nucléaire et à d'autres programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, ainsi qu'aux préoccupations liées aux droits de l'homme. Les priorités de l'UE pour 2017 seront de garantir la mise en œuvre intégrale des résolutions existantes du Conseil de sécurité des Nations unies sur la RPDC, en particulier les résolutions 2321 (2016) et 2270 (2016), ainsi que la transposition complète et en temps utile de toute autre résolution du Conseil de sécurité. L'UE continuera de préciser qu'elle condamne explicitement le fait que la RPDC poursuive ses programmes nucléaires et de missiles balistiques illégaux, et elle invite en outre le pays à reprendre un dialogue constructif et crédible en vue d'une dénucléarisation.

53. La réalisation de progrès en matière de droits de l'homme et un réexamen du cadre législatif **au Myanmar/en Birmanie** ont donné lieu à l'abandon, en 2016, de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur les droits de l'homme qui avait été soutenue par l'UE. Néanmoins, la flambée de violence qui a eu lieu dans l'État d'Arakan a conduit l'UE à demander que les programmes d'aide reprennent d'urgence dans le nord de cet État et que l'accès de l'aide humanitaire et des médias y soit à nouveau garanti, et à soutenir une résolution lors de la 34^e session du Conseil des droits de l'homme, qui a mis sur pied une mission d'établissement des faits. Le retour à un régime civil en **Thaïlande** est susceptible d'être différé à 2018, dans la mesure où les élections qui, selon le gouvernement, étaient initialement prévues pour 2017 seront vraisemblablement reportées. Les relations entre **l'UE et les Philippines**, traditionnellement étroites, se sont tendues en raison du nombre élevé d'assassinats en rapport avec la lutte contre la criminalité liée à la drogue ainsi que du possible rétablissement de la peine de mort.

3) DOSSIERS INTERNATIONAUX

54. En 2017, les aspects extérieurs des **migrations** continueront de constituer la priorité des priorités pour l'UE, laquelle réaffirme son attachement à une approche globale et géographiquement équilibrée de la question des migrations. Il relève de notre responsabilité d'exploiter les possibilités qu'offrent la migration et la mobilité et de relever les défis qu'elles représentent, cette responsabilité devant être partagée de manière équitable entre les pays d'origine, de transit et de destination, dans le respect des compétences nationales et de l'UE. Deux axes de travail revêtiront une importance particulière. Tout d'abord, il demeure capital de continuer à mettre en œuvre le cadre de partenariat. Il s'agit de poursuivre la coopération avec les pays prioritaires d'Afrique subsaharienne, mais aussi de mettre pleinement à profit l'esprit du cadre de partenariat en ce qui concerne l'action en matière de migrations que nous menons en Méditerranée centrale, au Proche-Orient et dans des pays d'Afrique du Nord et d'Asie. Ensuite, dans le prolongement du sommet sur les déplacements de réfugiés et de migrants organisé l'année dernière par l'Assemblée générale des Nations unies, l'UE poursuivra les efforts qu'elle déploie pour assurer un suivi ambitieux de la déclaration de New York, concernant aussi bien le pacte mondial sur les migrations que le pacte mondial sur les réfugiés (dont la mise au point devra intervenir avant la fin de 2018). Le suivi des conclusions consacrées au déplacement forcé prolongé, en particulier en ce qui concerne les efforts déployés pour parvenir à des solutions pacifiques des conflits, viendra compléter cet axe de travail.

55. Dans le contexte de défis mondiaux de plus en plus complexes, les efforts visant à favoriser le processus de changement et de réforme en ce qui concerne le mode de fonctionnement des **Nations unies** pour qu'elles soient en mesure de s'attaquer aux conflits, aux menaces et aux grandes tendances d'aujourd'hui seront renforcés. Dans le droit fil de sa stratégie globale, l'UE défendra et promouvra le multilatéralisme et les droits de l'homme à l'heure où les incertitudes s'accroissent. La 72^e Assemblée générale des Nations unies, qui commencera en septembre 2017, constituera l'occasion de projeter les priorités de l'UE. Celle-ci mobilisera un soutien en faveur du nouveau Secrétaire général, qui est déterminé à faire en sorte que les Nations unies obtiennent des résultats dans l'ensemble des piliers: paix et sécurité, droits de l'homme et développement. Il s'agira entre autres d'appuyer les efforts en matière de réforme et la diplomatie préventive.
56. Les processus des Nations unies tels que l'accord de Paris sur le changement climatique et le programme de développement durable à l'horizon 2030 étant passés de la phase de négociation à la phase de mise en application, l'UE sera à la pointe des efforts visant à faire avancer la mise en œuvre, au niveau mondial, d'**engagements concrets**. Le monde peut continuer à compter sur l'UE pour qu'elle joue un rôle de chef de file dans la lutte mondiale contre le **changement climatique** et sur l'engagement qu'elle a pris de mettre en œuvre rapidement et intégralement l'accord de Paris. L'UE renforce à cette fin ses partenariats mondiaux existants et continuera à chercher de nouvelles alliances, aussi bien auprès des plus grandes économies mondiales qu'auprès des États insulaires les plus vulnérables.
57. La question de l'interdépendance entre sécurité et développement sera particulièrement importante dans le cadre de l'objectif de développement durable (ODD) n° 16 intitulé "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous". Les initiatives importantes lancées en 2016 sur l'Europe durable, le consensus européen pour le développement et le plan européen d'investissement extérieur seront finalisées. Le SEAE poursuivra ses activités de sensibilisation et élaborera des actions pour faire en sorte que l'effort soit collectif, en se fondant sur un partenariat fructueux avec des États et des acteurs de toutes les régions du monde, y compris lors du Forum politique de haut niveau qui aura lieu en juillet 2017. L'UE poursuivra ses travaux concernant la diplomatie océanique, en tenant compte du résultat de la conférence des Nations unies sur les océans (5-9 juin 2017) et en accueillant par la suite la conférence "Notre océan", qui aura lieu en octobre 2017 à Malte.

58. L'action que mène l'UE en matière de **promotion des droits de l'homme et de soutien de la démocratie** dans le monde continuera d'être fondée sur la mise en œuvre du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. Une évaluation à mi-parcours de ce plan d'action a été préparée. Le soutien de l'espace dévolu à la société civile, de la liberté d'association et d'expression et des défenseurs des droits de l'homme demeurera une priorité essentielle, de même que les droits des enfants et la prévention de la torture et des mauvais traitements. L'UE restera déterminée à promouvoir la liberté de religion ou de conviction tout en étant particulièrement attachée à la protection des droits des personnes appartenant à une minorité religieuse. Elle condamnera sans équivoque les attentats et attaques aveugles et atroces dont elles font l'objet. L'UE continuera à renforcer son soutien à la Cour pénale internationale (CPI) et la promotion de celle-ci, ainsi qu'à se concentrer en particulier sur la question des migrations. En ce qui concerne le soutien de l'UE aux structures de sécurité, y compris au moyen des missions et opérations PSDC, de nouvelles mesures seront prises pour développer une politique de diligence. Au niveau multilatéral, l'UE continuera de défendre l'universalité des droits de l'homme, en particulier dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies et du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Le soutien de la démocratie dans le monde par la préparation et le déploiement de missions d'observation électorale de l'UE (MOE) et de missions d'experts électoraux dans des pays prioritaires définis d'un commun accord sera hautement prioritaire pour 2017. La promotion de la mise en œuvre effective des recommandations des MOE, y compris par le déploiement de missions de suivi électoral, et la finalisation de la définition de bonnes pratiques portant sur le suivi des recommandations des MOE constitueront un résultat concret.

59. **L'égalité entre les femmes et les hommes** est une valeur fondamentale de l'Union européenne, garantie par les traités. L'UE encourage toutes les synergies et la nécessité d'assurer la cohérence entre le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité et d'autres cadres d'action pertinents des Nations unies et de l'UE, tels que le programme de développement durable à l'horizon 2030, les priorités définies par le Forum mondial sur les jeunes, la paix et la sécurité, la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, le plan d'action de l'UE 2016-2020 sur l'égalité des sexes, la stratégie globale, ainsi que d'autres stratégies, orientations, plans d'action, outils et instruments de financement de l'UE.

Le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité couvre tous les aspects de la question "égalité entre les sexes et conflits" et vise à faire en sorte que les droits et la protection des femmes et des filles soient respectés et défendus avant, pendant et après les conflits, et que le rôle des femmes dans la prise de décision soit renforcé à tous les stades d'un conflit et dans la mise en œuvre des accords de paix, ce qui l'amènera à présenter un intérêt dans le cadre de tous les aspects de la politique étrangère et de sécurité.

Ce programme étant universellement applicable, il doit être mis en œuvre dans l'UE aussi bien sur le plan intérieur qu'au niveau extérieur. La mise en œuvre effective de la dimension intérieure du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité au niveau national (celui des États membres de l'UE) ainsi qu'au niveau de l'UE constitue également une condition sine qua non de la cohérence entre la politique intérieure et la politique extérieure de l'UE. En 2017, l'UE continuera à renforcer sa mise en œuvre effective du programme et à intégrer la question de l'égalité entre les sexes dans l'ensemble de ses politiques et stratégies, comme indiqué dans la stratégie globale. Nous nous appuierons sur le renforcement de notre coopération ciblée avec les Nations unies et avec tous les partenaires nationaux, régionaux et internationaux. En outre, l'UE continuera à promouvoir l'intégration de la question de l'égalité entre les sexes dans l'analyse, la planification et la conduite ainsi que les examens stratégiques des opérations et missions PSDC, et de ses activités diplomatiques/politiques, afin de soutenir l'autonomisation efficace, équitable et transversale des femmes, élément essentiel de la paix, de la sécurité et du développement durable.

60. Notre **diplomatie climatique** combinera les travaux sur les **liens et les synergies** essentiels entre l'action pour le climat et la sécurité, la viabilité et la croissance économique à long terme. Cela supposera également d'assurer un maximum de cohérence entre la politique climatique et la politique énergétique, à l'heure où l'UE s'emploie à favoriser la transition vers des économies produisant de faibles émissions de gaz à effet de serre, résilientes face au changement climatique et compétitives, qui assurent la croissance, des perspectives d'emploi et une trajectoire à long terme vers le développement durable.
61. Nous renforcerons davantage notre **diplomatie de l'énergie** afin de soutenir la sécurité énergétique de l'UE, les efforts que celle-ci déploie en matière de diversification et les initiatives qu'elle prend pour favoriser des marchés énergétiques durables. Les partenariats et les dialogues dans le secteur de l'énergie devraient demeurer compatibles avec les objectifs concernés de la politique étrangère et extérieure, y compris en matière climatique, et promouvoir la diversification des sources, des fournisseurs et des itinéraires d'approvisionnement ainsi que des technologies sûres et durables permettant de réduire les émissions et d'augmenter l'efficacité énergétique, y compris en vue de créer des débouchés commerciaux pour les entreprises de l'UE. Les dialogues sur l'énergie devraient, le cas échéant, comprendre des discussions sur les évolutions mondiales et régionales en matière de sécurité énergétique et, si possible, tenir compte des particularités et des engagements pertinents existants des États membres de l'UE. Ils devraient également garantir le maintien de la souveraineté des États membres ainsi que de leurs droits souverains d'explorer et de développer leurs ressources naturelles. L'UE reste déterminée à promouvoir les normes les plus rigoureuses en matière de sûreté nucléaire ainsi qu'une amélioration continue de ces normes dans les pays tiers.
62. Dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre la communication de juin 2016 sur la **culture dans les relations extérieures**, il s'agira de s'attacher plus particulièrement à renforcer la contribution que l'UE apporte déjà aux relations culturelles internationales et de proposer des pistes pour développer les relations culturelles internationales de l'UE afin de faire progresser ses objectifs visant à promouvoir la paix et la stabilité internationales, à préserver la diversité et à stimuler l'emploi et la croissance. L'UE continuera à chaque occasion de plaider en faveur de la diplomatie scientifique, afin de contribuer à jeter des ponts et à améliorer les relations internationales, de faire face aux défis mondiaux grâce à des avis scientifiques solides et de tirer parti de la mondialisation par une coopération accrue dans le domaine scientifique, technologique et de l'innovation.

4) PSDC ET GESTION DES CRISES

63. Il est plus efficace de prévenir les conflits que de traiter les crises une fois qu'elle ont éclaté. Eu égard à ce qui précède, il existe deux domaines prioritaires dans la mise en œuvre de la stratégie globale:
- 1) renforcer la résilience des États et des sociétés, et donc mettre l'accent non pas sur l'endigement des crises, mais sur des mesures préventives davantage en amont
 - et 2) mettre en place une approche intégrée des crises et des conflits, qui permettra à l'UE d'agir à tous les stades du cycle de gestion des conflits. Des travaux consacrés à ces deux domaines prioritaires ont été engagés en 2017, notamment dans le cadre de la communication conjointe sur la résilience dont il est fait mention plus haut. L'UE fera progresser ces travaux en 2017 dans le cadre de le cadre de la mise en oeuvre à plusieurs volets de la stratégie globale.
64. La mise en œuvre de la stratégie globale dans le domaine de la **sécurité** et de la **défense** demeurera une priorité en 2017. En 2016, le Conseil des affaires étrangères de novembre et le Conseil européen de décembre ont défini un mandat important en vue de l'intensification de la coopération en matière de sécurité et de défense, fixant le niveau d'ambition de l'UE. Le travail de mise en oeuvre se poursuivra sur cette base, y compris en ce qui concerne les actions qui ont été recensées dans le plan de mise en œuvre en matière de sécurité et de défense, que la HR/VP a présenté en novembre 2016. Il sera rendu compte à intervalles réguliers des progrès réalisés, comme cela a été le cas en mars 2017 et en mai 2017 à la faveur de l'adoption de conclusions importantes du Conseil, dont il est fait état dans un rapport détaillé sur la mise en œuvre de la stratégie globale. Ces mesures seront étroitement synchronisées avec la mise en œuvre du plan d'action européen de la défense et de la déclaration commune signée à Varsovie par les dirigeants de l'UE et de l'OTAN.

65. Le nouveau niveau d'ambition de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense induira un développement des capacités de l'UE, fondé sur un réexamen des domaines prioritaires pour les missions PSDC civiles ainsi que des capacités requises en matière de défense et des priorités dont il est fait état dans le plan de développement des capacités.

La coopération dans le domaine de la défense sera d'une importance capitale pour atteindre ce niveau d'ambition. Comme l'a demandé le Conseil, la haute représentante/le chef de l'Agence a présenté aux ministres les résultats d'une première réflexion sur un **examen annuel coordonné de la défense** qui serait piloté par les États membres; l'objectif est de mettre au point un processus plus structuré pour la fourniture de capacités, qui repose sur une plus grande transparence, une visibilité politique accrue et un engagement plus important des États membres. L'UE est convenue de la nécessité de lancer une **coopération structurée permanente (CSP)** inclusive et ambitieuse. La CSP devrait être ouverte à tous les États membres qui souhaitent prendre les engagements contraignants nécessaires et qui remplissent les critères, sur la base de l'article 42, paragraphe 6, et de l'article 46 du TUE, ainsi que du protocole n° 10 annexé aux traités. Elle visera à aider les États membres à développer de nouvelles capacités de défense et à réunir les moyens militaires existants en vue de les déployer de manière coordonnée. Toute capacité développée dans le cadre de la CSP continuera d'appartenir aux États membres et d'être gérée par ceux-ci, qui disposent d'un réservoir unique de forces qu'ils peuvent également utiliser dans d'autres cadres, notamment les Nations unies et l'OTAN. En complément de ce qui précède, les axes de travail spécifiques mentionnés ci-après sont suivis cette année pour ce qui est de la mise en œuvre de la stratégie globale dans le domaine de la sécurité et de la défense: consolidation du travail de la **capacité militaire de planification et de conduite (MPCC)** nouvellement mise en place au sein de l'État-major de l'UE (SEAE) pour la planification et la conduite opérationnelles de missions militaires à mandat non exécutif, le but étant aussi de renforcer les synergies et la coordination entre les composantes civiles et militaires; amélioration du dispositif de réaction rapide de l'UE, en particulier en renforçant la préparation, la modularité et le financement effectif des groupements tactiques de l'UE; recensement des projets possibles et réalisation de progrès dans la concrétisation du **renforcement des capacités pour favoriser la sécurité et le développement (RCSD)**, avec réaffirmation de la souplesse qui caractérise la portée géographique du processus; et élaboration d'une approche plus stratégique de la coopération menée au titre de la PSDC avec les pays tiers.

66. Les travaux se poursuivront également pour évaluer de façon plus approfondie les implications de la stratégie globale pour les objectifs prioritaires de la **gestion civile des crises** définis à l'origine par le Conseil européen à Feira en juin 2000, afin de faire face aux nouveaux défis recensés tout en comblant les lacunes persistantes en ce qui concerne les capacités définies à l'origine, ainsi que pour procéder à une évaluation en temps voulu de ces objectifs prioritaires. En outre, des travaux sont en cours pour améliorer la réactivité de la gestion civile des crises, en appliquant une approche à plusieurs niveaux, y compris la création éventuelle d'une capacité de réactivité centrale, qui pourrait servir de capacité de planification et de démarrage tout en permettant de fournir une expertise spécialisée ou de la renforcer de façon modulable et temporaire.
67. Le **plan d'action européen de la défense (PAED)**, présenté par la Commission européenne en novembre 2016, est un élément central du paquet "défense" auquel les dirigeants de l'UE ont souscrit en décembre 2016. De nouveaux instruments financiers y sont proposés pour faciliter la coopération entre États membres dans le domaine des capacités de défense, conformément aux priorités recensées, et promouvoir une base industrielle de défense européenne qui soit plus intégrée, pérenne, compétitive et innovante, tout en offrant les mêmes possibilités pour l'industrie de défense au sein de l'UE. Les travaux se poursuivront en vue d'établir un Fonds européen de la défense, sur la base de propositions élaborées par la Commission.

68. Compte tenu du contexte politique et de l'environnement de sécurité actuels, la coopération avec les partenaires, notamment les Nations unies, l'OTAN, l'OSCE et l'Union africaine, revêt une importance particulière. Concernant la **coopération entre l'UE et l'OTAN**, et dans le prolongement de la déclaration commune signée à Varsovie le 8 juillet 2016 par le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le Secrétaire général de l'OTAN, le SEAE et le Secrétariat international de l'OTAN - en étroite concertation avec la Commission et l'AED - ont élaboré un ensemble commun de propositions de mise en œuvre approuvées par les deux Conseils en décembre 2016. Les quarante-deux actions couvrent l'ensemble des sept domaines de coopération répertoriés dans la déclaration commune: 1) la lutte contre les menaces hybrides et la coopération dans le domaine de la communication stratégique; 2) la coopération opérationnelle, y compris sur les questions maritimes et migratoires; 3) la cybersécurité et la cyberdéfense; 4) les capacités de défense; 5) l'industrie de défense et la recherche en matière de défense; 6) les exercices; 7) le soutien aux efforts de renforcement des capacités des partenaires à l'est et au sud. Les travaux se poursuivront dans un esprit d'ouverture et de transparence totales, dans le plein respect de l'autonomie et des procédures décisionnelles des deux organisations et en étroite coopération avec les États membres, ainsi qu'avec la pleine participation de ceux-ci. Ils se fonderont sur les principes de l'inclusion et de la réciprocité, sans préjudice de la spécificité de la politique de sécurité et de défense des différents États membres. Le premier rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre a été accueilli avec satisfaction par le Conseil le 19 juin 2017.

Sécurité internationale

69. En 2017, l'UE continuera de promouvoir des politiques extérieures et une coopération qui renforcent sa sécurité et celle de ses citoyens, en mettant l'accent sur le lien entre sécurité intérieure et sécurité extérieure, notamment dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, de la non-prolifération et du désarmement, de la cybersécurité, de la sûreté maritime, des sanctions et de la communication stratégique. Les travaux se poursuivront en ce qui concerne la prise en compte de la politique de sécurité dans l'action extérieure de l'UE. La programmation stratégique de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix pour la période 2018-2020 est en cours. En outre, la prise en compte de la politique de sécurité dans d'autres instruments, en particulier l'instrument européen de voisinage, se poursuivra.

70. L'UE axera les efforts qu'elle déploie **sur le plan extérieur pour lutter contre le terrorisme** sur la Turquie, les Balkans occidentaux, le Liban, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, à travers un appui spécifique en matière de renforcement des capacités et par un dialogue renforcé. Le réseau d'experts en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité établi au niveau des délégations de l'UE (treize actuellement) sera consolidé et élargi pour renforcer sa présence dans les Balkans occidentaux et le déployer dans la Corne de l'Afrique. Le dialogue avec les États-Unis sur la lutte contre le terrorisme sera une priorité importante; l'accent sera mis sur la lutte contre l'extrémisme violent, la coopération multilatérale et les efforts de renforcement des capacités dans les pays tiers. L'année à venir sera marquée par différents événements, notamment des consultations, des réunions multilatérales et des dialogues politiques renforcés consacrés à la lutte contre le terrorisme. Des dialogues et des consultations auront lieu entre autres avec la Turquie, les Balkans occidentaux, la Tunisie, l'Arabie saoudite, la Russie, l'Inde, le Pakistan, l'Australie et les États-Unis. Un certain nombre de réunions de travail, d'ateliers et de visites d'étude auront lieu également. Les partenariats opérationnels de l'UE seront aussi renforcés dans le cadre de l'initiative en matière de lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux et de la gouvernance intégrée en matière de sécurité intérieure. La réunion qu'a tenue en mars 2017 le Forum mondial de lutte contre le terrorisme a été l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis et sur la suite à donner à cette initiative multilatérale de lutte contre le terrorisme. L'expérience acquise dans ce domaine sera analysée en vue de renforcer l'action extérieure de l'UE dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, par une mobilisation cohérente de tous les instruments disponibles. Les terroristes endogènes fonctionnant en réseaux, les terroristes agissant seuls, les combattants terroristes étrangers de retour au pays, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes ou de mineurs, les attaques dirigées, encouragées ou inspirées par Daech et Al-Qaida, les défis liés au cyberspace et la propagation d'idéologies et de croyances menant à la radicalisation et à l'extrémisme violent sont autant d'éléments qui composent le tableau des différentes menaces qui ne cesse d'évoluer.

71. Dans le domaine du **désarmement**, de la **non-prolifération** et du **contrôle des exportations d'armes**, l'année 2017 sera surtout marquée par le lancement des préparatifs du réexamen à venir des grands instruments internationaux, notamment de la convention sur les armes chimiques en 2018 et du traité sur la non-prolifération nucléaire en 2020. D'autres conférences importantes réuniront les États parties à la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et au traité sur le commerce des armes respectivement. L'année 2017 verra aussi le lancement de négociations internationales devant conduire à un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires. L'UE fera la preuve qu'elle continue de soutenir les grands instruments internationaux tels que le traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, le programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le régime de contrôle de la technologie des missiles, l'Arrangement de Wassenaar et d'autres instruments de ce type. L'UE rappelle qu'elle est favorable à l'adhésion de tous ses États membres aux régimes de non-prolifération et de contrôle des exportations. Une attention particulière sera accordée à la prévention, à la détection et à l'atténuation des risques et menaces liés à l'utilisation illicite de matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), notamment dans le cadre des centres d'excellence CBRN de l'UE. Dans le prolongement de la stratégie globale, l'UE reverra et mettra à jour sa stratégie en matière d'armes légères et de petit calibre.
72. Au plan sectoriel, le deuxième rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour la **sûreté maritime** sera l'occasion de faire le point sur cette question et de faire avancer les travaux en la matière. Dans le prolongement de la déclaration commune signée à Varsovie par les dirigeants des institutions de l'UE et l'OTAN, la coordination opérationnelle dans le domaine maritime sera renforcée. L'UE exercera la coprésidence de la réunion intersessions du forum régional de l'ASEAN sur la sûreté maritime.
73. Une attention accrue sera portée à la dimension extérieure de la **sûreté aérienne**, en particulier pour contribuer à la mise en œuvre de la résolution 2309 (2016) du Conseil de sécurité des Nations unies. En collaboration avec les États membres, une approche fondée sur l'analyse du risque est mise en œuvre à l'égard des pays tiers; cette approche orientera les efforts à déployer pour aider au renforcement des capacités prioritaires, les actions de programmation connexes et le lobbying politique, notamment par l'intermédiaire du réseau d'experts de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme, afin de faire face aux menaces pesant sur les intérêts et les citoyens de l'UE dans le domaine de l'aviation civile.

74. La **cybersécurité** de l'UE et de ses citoyens figurera au premier rang des priorités en 2017. Le SEAE et la Commission reverront et mettront à jour la stratégie de cybersécurité de l'UE, en réponse à l'aggravation des cybermenaces sur fond de menaces hybrides en augmentation. Par ailleurs, le développement d'une boîte à outils en matière de cyberdiplomatie a été approuvé afin de doter l'UE d'un cadre qui lui permette de prévenir les cyberopérations et de réagir efficacement en cas de cyberactivité malveillante à grande échelle. La cyberdéfense restera une priorité avec la poursuite de la mise en œuvre du cadre stratégique de cyberdéfense et l'intensification des efforts consacrés aux activités de sensibilisation et de formation menées avec les États membres.
75. En 2017, l'UE continuera de s'employer à ce que ses mesures restrictives autonomes ciblent les responsables de politiques et pratiques qui enfreignent le droit international, l'objectif étant de modifier le cours des choses. En particulier, elle continuera de réexaminer et d'actualiser, si nécessaire, les mesures restrictives, notamment à la lumière de la récente jurisprudence de la Cour européenne de justice, et elle s'emploiera à atténuer le risque de conséquences non voulues pour les populations. Dans le contexte de la levée de sanctions, l'UE continuera de promouvoir le dialogue, le commerce et les investissements.
76. Dans le domaine de la **communication stratégique**, l'UE continuera de coordonner les efforts en matière de diplomatie publique, y compris la communication stratégique, sur le plan intérieur comme extérieur, en particulier à l'égard de son voisinage oriental et méridional, pour s'exprimer d'une seule voix et, in fine, promouvoir ses valeurs fondamentales.

Renseignement et connaissance de la situation

77. Dans ses conclusions de novembre 2016, le Conseil des affaires étrangères invite le SEAE, ainsi que les États membres, à consolider le réseau des structures en place dans l'UE et les États membres qui contribue à une prise de connaissance autonome de la situation afin de mieux informer les capacités décisionnelles de l'UE. Cela nécessitera une rationalisation des capacités et le recrutement de personnes possédant l'expertise spécifique voulue pour faire face aux défis pressants, y compris les menaces hybrides et le terrorisme.